

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON

Assemblée ordinaire du 3 avril 2023

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de Montcerf-Lytton, tenue le lundi 3 avril 2023 à 19 :03 à la salle du conseil du complexe municipal, situé au 18 rue Principale Nord. La séance a été enregistrée sur vidéo.

Sont présent à cette rencontre:

Madame	Véronique Danis	Mairesse	
Madame	Julie Côté	Conseillère,	Siège 1
Monsieur	Luc St-Jacques	Conseiller,	Siège 2
Madame	Pierrette Lapratte	Conseillère,	Siège 3
Monsieur	Rodrigue Gauthier	Conseiller,	Siège 4
POSTE VACANT		Conseiller,	Siège 5
Monsieur	Sébastien Emond	Conseiller,	Siège 6

Sous la présidence de Madame Véronique Danis, Mairesse.

Est également présente, Madame Sandra Payette, directrice générale et greffière-trésorière, elle occupe la fonction de greffière de la présente séance.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

La séance ordinaire est par conséquent ouverte à 19 h00, après un tour de table pour la vérification du quorum par l'appel des présences.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-04-60

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

100. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

100.1 Adoption de procès-verbaux

100.1.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 3 mars 2023;

100.2 Adoption des comptes du 25 février au 24 mars 2023;

100.2.1 Liste des comptes payés ;

100.2.2 Liste des salaires payés;

100.2.3 Liste des virements bancaires;

100.2.4 Prélèvements automatiques;

100.2.5 Liste des comptes à payer;

100.3 Quittance de l'immeuble lot 3 318 883;

100.4 Résolution ClicSécur;

100.5 Autorisation à la direction générale de préparer les documents d'appel d'offre et de procédé à l'octroi d'un contrat de service professionnel en vérification comptable;

100.6 Autorisation à la mairesse et à la directrice générale de signer les contrats de travail de chaque employé selon les modalités négocié entre les élus et les travailleurs;

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

200.1 Abrogation de la résolution 2014-06-90-Autorisation au gestionnaire de la formation, communication et formations pour devenir pompiers;

200.2 Autorisation à la mairesse et à la directrice générale de signer le contrat pour l'utilisation du site de la tour de communication incendie situé à Bois-Franc;

300 TRANSPORT ET VOIRIE

300.1 Autorisation à la direction générale d'aller en invitation pour l'octroi au plus bas soumissionnaire d'un contrat d'entretien de balai de rue ;

300.2 Adoption de la programmation de la TECQ 2019-2023;

300.3 Nomination des signataires pour la convention d'aide financière obtenue dans le cadre du PAVL- double vocation;

400 HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun sujet

500 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE, POLITIQUE DE LA FAMILLE ET AÎNÉS

Aucun sujet

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÉGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

600.1 Création d'un Comité de démolition

700 LOISIRS, PARCS, CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

700.1 *Don de 100\$ -à l'organisme à but non lucratif, la note verte, école de musique et maison d'édition*

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

Remis par courriel le 24 mars 2023

900 VARIA

Il est proposé par madame la conseillère Pierrette Lapratte et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Aucun ajout de point au varia.

Adoptée à l'unanimité

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2023-04-61

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 6 MARS 2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Rodrigue Gauthier et il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 mars 2023, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DES COMPTES DE LA PÉRIODE

2023-04-62

ADOPTION DES COMPTES DU 25 FÉVRIER AU 24 MARS 2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Émond et il est résolu d'adopter les rapports suivants, et ce, pour la période du 25 février jusqu'au 24 mars 2023;

Comptes déjà payés (aucun compte payé durant la période)	0\$
Liste des salaires nets et frais de déplacement	31 848.20\$
Paiements par virements bancaires	37 450.09\$
Paiements par prélèvements automatiques	21 834.19\$
Comptes à payer (Chèques 1 599 à 1 621)	107 349.00\$
Chèque annulé	Aucun

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

La soussignée, Madame Sandra Payette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Sandra Payette
Directrice générale et Greffière-trésorière

4. DEMANDES ET DÉCISIONS

2023-04-63

QUITTANCE DE L'IMMEUBLE LOT 3 318 883

ATTENDU QUE Sébastien Lacaille et Liliane Lacaille a remboursé un montant total de 6750.37\$ à la municipalité de Montcerf-Lytton aux termes des actes suivants :

- Une hypothèque en faveur de [] d'un montant originaire de [] reçu devant Me [], notaire le [] et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de [] le [] sous le numéro [];
- Un acte de cession de créances par [] en faveur de la municipalité de Montcerf-Lytton reçue devant Me [] notaire, le [] et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de [] le [] sous le numéro [];

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Julie Côté et résolu à l'unanimité :

1. De donner quittance au Débiteur, des sommes dues par elle à la municipalité de Montcerf-Lytton.

2. Que Madame Sandra Payette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton soit, et elle est par la présente autorisée à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents requis et nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution y compris l'acte de quittance susmentionné.

Adoptée à l'unanimité

2023-04-64
RÉSOLUTION CLIC SÉCUR

Municipalité de Montcerf-Lytton
NEQ : 8831854565 ou no identification 1006129451

RÉSOLUTION ÉCRITE tenant lieu d'assemblée ou de réunion du conseil d'administration

Il est résolu **QUE** Payette, Sandra, soit autorisée
Nom, Prénom

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de revenu Québec ;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à ClicSÉCUR- Entreprises ;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin ;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration ;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courante et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerte (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).
- En conséquence, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus.

Signature Véronique Danis, Mairesse
Montcerf-Lytton, 3 avril 2023

Signature Julie Côté, Conseillère 1,
Montcerf-Lytton, 3 avril 2023

Signature Luc St-Jacques, Conseiller 2,
Montcerf-Lytton, 3 avril 2023

Signature Pierrette Lapratte, Conseillère 3,
Montcerf-Lytton, 3 avril 2023

Signature Rodrigue Gauthier, Conseiller 4,
Montcerf-Lytton, 3 avril 2023

Poste vacant, Conseiller 5

Signature Sébastien Émond, Conseiller 6,
Montcerf-Lytton, 3 avril 2023

Étant donné que tous les administrateurs de la Municipalité de Montcerf-Lytton qui ont le droit de voter relativement à la résolution ont signé le présent document, la résolution est adoptée et entre en vigueur le 3 avril 2023. Un exemplaire de ce document est conservé au registre des procès-verbaux de la société et en fait partie intégrante.

Copie certifiée conforme, donnée à Montcerf-Lytton
Ce 3 avril 2023

*Sandra Payette,
Directrice générale et greffière-trésorière*

2023-04-65

AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE PRÉPARER LES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRE ET DE PROCÉDÉ À L'OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICE PROFESSIONNEL EN VÉRIFICATION COMPTABLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit aller en soumission pour trouver des vérificateurs comptables ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit utiliser un mode d'adjudication comprenant un système d'évaluation et de pondération des offres pour les services professionnels ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Julie Côté et il est résolu de :

- Mandater la direction générale de produire les documents d'appels d'offres et la grille de pondération en respect avec les normes de comptabilité municipale en vigueur, pour octroyer un contrat d'une durée de 3ans au service professionnel en vérification comptable au meilleur soumissionnaire selon la grille de pondération préétablie.

Adoptée à l'unanimité

2023-04-66

AUTORISATION À LA MAIRESSE ET À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE SIGNER LES CONTRATS DE TRAVAIL DE CHAQUE EMPLOYÉ SELON LES MODALITÉS NÉGOCIÉ ENTRE LES ÉLUS ET LES TRAVAILLEURS

CONSIDÉRANT QUE les employés de la municipalité de Montcerf-Lytton se doivent d'être régis par un contrat de travail défini;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Émond et il est résolu d'autoriser madame la mairesse Véronique Danis et madame la directrice générale et greffière-trésorière Sandra Payette de signer les contrats de travail de chacun des employés tel que négociés entre les élus et les travailleurs.

Adoptée à l'unanimité

2023-04-67

ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2014-06-90-AUTORISATION AU GESTIONNAIRE DE LA FORMATION, COMMUNICATION ET FORMATIONS POUR DEVENIR POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE le directeur et gestionnaire des formations en sécurité incendie, Monsieur Benoit Chartrand n'est plus à l'embauche du regroupement de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur et gestionnaire en sécurité incendie du regroupement a été aboli;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rodrigue Gauthier et il est résolu d'abroger la résolution 2014-06-90.

Adoptée à l'unanimité

2023-04-68

AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE SIGNER LE BAIL D'UTILISATION DU SITE DE COMMUNICATION INCENDIE SITUÉ À BOIS-FRANC

CONSIDÉRANT QUE le pylône de communication connu sous le nom du mont Bois-Francis permet l'utilisation d'une répétitrice d'ondes radio ;

CONSIDÉRANT QUE le service incendie de Montcerf-Lytton doit avoir accès aux ondes de radiocommunication sur l'ensemble de son territoire afin de le desservir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Luc St-Jacques et il est résolu d'autoriser madame la directrice générale et greffière-trésorière Sandra Payette de signer le bail permettant la location du site pour une période de 60 mois, commençant le premier avril 2023 et se terminant le 31 mars 2028. Lequel sera automatiquement prolongé de deux périodes additionnelles de 5 ans. Le calcul du loyer mensuel s'effectuera comme prévu à l'annexe 1 du bail et en respect de l'article 3 de ladite entente.

Adoptée à l'unanimité

2023-04-69

**AUTORISATION DE RECHERCHE DE PRIX ET D'OCTROI DU
CONTRAT DE BALAI MÉCANIQUE POUR LE NETTOYAGE DE
CERTAINES RUES DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de faire passer le balai mécanique sur certaines rues et quelques chemins de la municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Émond et il est résolu d'autoriser la direction générale d'effectuer une recherche de prix sur invitation et a octroyé le contrat au plus bas soumissionnaire renouvelable sur une période de 3 ans.

Adoptée à l'unanimité

2023-04-70

TECQ; PROGRAMMATION DE TRAVAUX 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité de Montcerf-Lytton a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Montcerf-Lytton doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'habitation;

Il est proposé par madame la conseillère Julie Côté

QU'ILS SOIENT RÉSOLUS

QUE la municipalité de Montcerf-Lytton s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité de Montcerf-Lytton s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- QUE** la municipalité de Montcerf-Lytton approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'habitation de la programmation de travaux n°1 ci-jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'habitation ;
- QUE** la municipalité de Montcerf-Lytton s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des 5 années du programme;
- QUE** la municipalité de Montcerf-Lytton s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;
- QUE** la municipalité de Montcerf-Lytton atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée à l'unanimité

2023-04-71

NOMINATION DES SIGNATAIRES POUR LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE OBTENUE DANS LE CADRE DU PAVL-DOUBLE VOCATION;

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité se voit octroyer une aide financière maximale de 28 900\$ pour le programme d'aide à la voirie locale-volet double vocation, par madame la ministre des Transports et de la mobilité durable;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit transmettre une résolution municipale autorisant la signature de la convention afin de respecter ses obligations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pierrette Lapratte et il est résolu d'autoriser madame la mairesse Véronique Danis et madame la directrice générale et greffière-trésorière Sandra Payette de signer LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE contrats de travail de chacun des employés tel que négociés entre les élus et les travailleurs.

Adoptée à l'unanimité

2023-04-72

**CRÉATION D'UN COMITÉ DE DÉMOLITION-NOMINATION
DES MEMBRES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcerf-Lytton a adopté un règlement relatif à la démolition des immeubles;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement prévoit un comité de contrôle des démolitions;

CONSIDÉRANT QUE le comité doit être composé de 3 membres du conseil désignés par le conseil et au moins 1 est membre du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres est d'une durée de 1 an et est renouvelable;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Julie Côté de nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de contrôle des démolitions d'immeubles pour 1 mandat de 1 an :

-Madame Véronique Danis, Mairesse
-Madame Pierrette Lapratte, Conseillère
-Monsieur Sébastien Émond, Conseiller

Adopté à l'unanimité

2023-04-73

LA NOTE VERTE – DEMANDE DE DON

CONSIDÉRANT QUE les élus de la municipalité ont le désirent d'encourager le développement de la l'art et de la culture dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut appuyer la campagne de sociofinancement de l'organisme à but non lucratif, La note verte;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur le conseiller Luc St-Jacques et il est résolu d'octroyer un don de 100\$ à l'école de musique et maison d'édition de la Vallée-de-la-Gatineau, La note verte.

Adoptée à l'unanimité

5. CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

Transmise par courriel le 24 mars 2023

6. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Onze citoyens sont présents

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-04-74

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Il est proposé par madame la conseillère Pierrette Lapratte de procéder à la levée de l'assemblée à 20h20.

Adoptée à l'unanimité

Véronique Danis

Mairesse

Sandra Payette

*Directrice générale et
Greffière-trésorière*